

20.10.2005

A6-0267/79

AMENDEMENT 79

déposé par Antonio Tajani, Mario Mauro et autres

Rapport

A6-0267/2005

Doris Pack

Programme d'action intégré dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie

Proposition de décision (COM(2004)0474 – C6-0095/2004 – 2004/0153(COD))

Texte proposé par la Commission

Amendement du Parlement

Amendement 79

Article 42, paragraphe 2, point d quater) (nouveau)

*d quater) le Collège européen de Parme
(Parme);*

Or. it

Justification

Le Collège européen de Parme, en raison du haut niveau de formation qu'il donne et des titres qu'il délivre, tant du point de vue scientifique que culturel, présente toutes les conditions pour faire partie des institutions qui poursuivent un objectif d'intérêt européen.